

DELIBERATION DU BUREAU**SEANCE DU 22 JUIN 2017**

OBJET : Demande de subvention auprès de la DRAC pour le projet de « A l'écoute du territoire »

Nombre de membres du bureau : 13 représentant 13 voix
Nombre de membres en exercice : 12 représentant 12 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8 représentant 8 voix

N° : 010/2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt-deux juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte à Brignoles. Il examine le point n° 8 de l'ordre du jour, visé en objet.
Monsieur Bernard VAILLOT, préside.

DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

B VAILLOT – M LATZ – JM CONSTANS – A MONTIER – JC FELIX – F FERRO

COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :

A CHARRIER – B de BOISGELIN

Acte rendu exécutoire après dépôt

en Sous-Préfecture

le : 29 JUIN 2017

Et publication ou notification

le : 29 JUIN 2017

Contexte :

Un des objectifs du Pays d'art et d'histoire est de renforcer l'identité locale par la valorisation du patrimoine et la sensibilisation à l'architecture : la mise en place d'actions vers la population locale, et plus particulièrement en direction du **jeune public**, a pour but de développer une sensibilisation et une meilleure connaissance de l'architecture et du patrimoine.

En effet, comprendre les mutations du patrimoine, donne à l'enfant des repères et les clefs nécessaires pour une appropriation durable et active de son territoire. La mission du Service éducatif du Pays d'art et d'histoire est d'apporter des outils afin d'éduquer le citoyen de demain en favorisant une vraie conscience de la dimension historique et collective de son cadre de vie.

Le Pays d'art et d'histoire du Pays de la Provence Verte, dans sa mission de sensibilisation du public jeune au patrimoine local, a développé une démarche autour des arts visuels depuis plusieurs années. Ces projets ont permis aux élèves des établissements des communes appartenant à la Provence Verte de rencontrer un artiste et ainsi se familiariser avec l'art contemporain.

Objectif du projet :

C'est dans une démarche de promotion de l'art contemporain et de sensibilisation des publics scolaires que le Pays d'art et d'histoire souhaite poursuivre cette expérience dans des établissements des communes rurales de son territoire. En effet, l'art contemporain y est peu présent et le contact avec un artiste sera très enrichissant pour les élèves qui n'ont que peu d'occasion de ce type de rencontre.

Il sera proposé aux enseignants de travailler sur l'architecture des communes, qui a évolué au fil du temps : des centres souvent médiévaux aux extensions contemporaines plus de huit siècles se sont écoulés. Les traces de cette évolution sont visibles et lisibles dans les différents édifices et le parcellaire des communes.

Afin d'aborder ce thème, à la fois sous un angle historique et artistique, les classes pourront bénéficier d'interventions de guides-conférenciers et rencontrer un artiste qui pourra les sensibiliser à « sa » manière de voir la ville et ses évolutions. Un travail pourra être mené avec les intervenants du service éducatif du PAH ouvrant sur des échanges avec un artiste.

Le service Pays d'art et d'histoire assurera la coordination du projet dans le cadre de ses missions et se chargera des animations pédagogiques en lien avec le patrimoine.

Classes concernées :

- 6 classes du premier degré

Descriptif du projet proposé :

Le principe général du projet repose :

- Sur des activités de découverte de l'architecture et du patrimoine de proximité
- Sur la rencontre avec un artiste
- Sur une réalisation plastique de la part des élèves en lien avec le travail réalisé avec les intervenants et l'artiste.

Budget Prévisionnel du projet :

DEPENSES		RECETTES	
Prestation artiste	5000	DRAC	5000 €
Animations pédagogiques découverte du patrimoine	700 €	SMPPV (Pays d'art et d'histoire)	700 €
TOTAL	5 700 €	TOTAL	5 700 €

Le Bureau

Où l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'accepter la demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles PACA conformément au plan de financement ci-dessus
- d'autoriser le Président à signer tout acte à intervenir se rapportant à cette opération.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte


Bernard VAILLOT
Maire de Camps la Source